



La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) : un nouvel interlocuteur pour un État plus proche, plus performant et à l'écoute de la société

Direction
départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des
populations
(DDCSPP)



Unité
départementale
de la direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
(UD DIRECCTE)

A compter du 1^{er} avril 2021, une nouvelle direction départementale de l'État devient l'interlocuteur unique des usagers sur les thématiques de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations. Issue de la fusion de deux entités (DDCSPP et UD DIRECCTE), la nouvelle direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) s'inscrit dans les principes de la transformation publique voulus par le Gouvernement : simplification, transversalité, performance, innovation.

Ce regroupement permet en particulier d'établir un service public qui couvrira : l'insertion sociale et professionnelle (service public de l'insertion et de l'emploi) ; l'hébergement et l'accès au logement (service public de la rue au logement) ; la politique de la ville. Avec la création des DDETSPP, l'action de l'État est renforcée auprès des usagers à travers :

- Une **conduite facilitée des politiques transversales et prioritaires**, notamment par la mobilisation coordonnée des acteurs et des ressources,
- Un **continuum d'accompagnement adapté aux publics, dans une logique de parcours**,
- Une **meilleure connaissance des entreprises et des autres acteurs économiques du territoire**, par le croisement des expertises et des informations, à des fins de contrôle ou de développement de projets,
- Une **relation renouvelée avec les collectivités et acteurs publics et privés**, pour une meilleure orientation, un meilleur appui en ingénierie de projet et un meilleur suivi, notamment de la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de la politique de la ville,
- Une **plus grande réactivité des services de l'État**, notamment en cas de crise.

Rattachée au ministère de l'intérieur et sous l'autorité du préfet de département, la DDETSPP contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes : alimentation ; aménagement, logement et nature ; cohésion sociale ; collectivités locales ; économie et finances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention de certains risques ; prévention et lutte contre la pauvreté ; travail (l'inspection du travail conserve son système actuel d'organisation et sa ligne hiérarchique propre).

La DDETSPP anime des politiques transversales (service public de l'insertion et de l'emploi, par exemple) avec un riche écosystème de partenaires :

- **Acteurs du service public de l'emploi** : collectivités territoriales, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, caisse d'allocations familiales (CAF), centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CCIAS), associations ;
- **Acteurs du territoire impliqués dans l'hébergement et l'accès au logement** : collectivités, bailleurs, associations etc. ;
- **Acteurs socio-économiques** : partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs dans le champ de la santé-sécurité, acteurs de l'accès au droit, opérateurs de compétences (OPCO) (missions locales...)
- **Partenaires sociaux** ;
- **Acteurs de la politique de la ville** habitants, conseils citoyens, associations, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités, autres acteurs institutionnels, etc.